

La feuille du président n°4

Une prérogative : L'APPELATION SHAGYA EN FRANCE

Adhérente à la ISG dès sa constitution en 1987, l'AFCAS est reconnue par sa fédération internationale comme unique organisation habilitée à la représenter en France.

A la regrettable exception de l'Allemagne, qui avec la VZAP et la ZSAA conserve toujours deux associations concurrentes, chaque pays membre ne peut être représenté que par une seule organisation. Cette disposition de bon sens protège l'élevage, tant national qu'international, des effets toxiques d'un antagonisme concurrentiel.

L'AFCAS représente la France au sein de la ISG.

L'AFCAS représente la ISG sur le territoire français.

Il me semble utile de rappeler ici à quel point l'AFCAS est attachée à sa fédération. Elle l'est historiquement, c'est grâce au dévouement de ses représentants, auxquels je rends hommage, que l'AFCAS a pu imposer notre race en France dès 1989. Elle l'est structurellement, consciente d'appartenir à une organisation fédérale, seule représentante légitime de la race au plan international.

Parallèlement depuis son agrément attribué par le Ministère de l'Agriculture en 2003, l'AFCAS est la seule organisation habilitée à gérer la race SHAGYA sur notre territoire. Il ne peut être attribué qu'un seul agrément par race représentée en France.

Cet agrément lui confère une délégation de pouvoir administratif dans la gestion de l'élevage, autrefois prérogative des Haras Nationaux.

Dans cette situation exclusive l'AFCAS ne doit en aucun cas être considérée ni comme une entreprise commerciale ni comme une administration.

La loi de 1901, fondée sur le principe de la liberté d'association, définit son identité tant dans l'esprit que par la forme. C'est précisément son statut d'association agréée, basé sur l'adhésion volontaire et le fonctionnement démocratique qui lui confère obligation et légitimité dans la préservation des intérêts communs.

Sa première obligation est d'accueillir tous les propriétaires d'au moins un Shagya qui souhaitent y adhérer. Dans la situation actuelle, où l'effectif de notre race en France ne se compte plus en dizaines mais en centaines et pas encore en milliers, avec une centaine d'adhérents répartis sur l'ensemble du territoire, depuis le cavalier de loisir, l'amateur passionné ou le naisseur occasionnel jusqu'à l'éleveur professionnel engagé dans le sport de haut niveau, l'AFCAS, riche de sa diversité, doit demeurer un espace convivial, ouvert, propice à l'échange et à la découverte.

Si chez nombre de nos voisins la certification des origines est conditionnée à l'adhésion des propriétaires, en France cette certification demeure un acte administratif à titre onéreux, prérogative de l'état. Malgré son agrément, la vie de notre association dépend toujours de l'engagement volontaire de ses membres, cela peut sembler une faiblesse, je préfère penser que c'est ce qui fait sa force.

J'invite tous les amateurs de notre race, qui ne sont pas encore adhérents, à devenir des acteurs de son développement. Pour que le SHAGYA trouve, en France, la place à laquelle ses qualités le destinent, devenez membre de l'AFCAS.

A tous, je donne rendez-vous au salon EQUIT'A LYON pour fêter les 25 ans de notre association.

Longue vie au SHAGYA !

Antoine ROLAND